

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2021  
1ER SESSION ORDINAIRE DE 2021  
25 È 26 FERRAGHJU  
25 ET 26 FEVRIER

2021/O1/013

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE  
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR JEAN-CHARLES ORSUCCI  
AU NOM DU GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

**OBJET : Transparence des débats à l'Assemblée de Corse.**

D'abord, sur l'avis de l'Autorité de la concurrence. Cet avis a été rendu public en novembre dernier, il comporte plusieurs centaines de pages et il est organisé autour de quatre thématiques qui sont : les déchets, les transports, le prix du carburant et la grande distribution.

Je me suis engagé devant vous à ce que nous ayons un débat sur l'intégralité de cet avis de l'Autorité de la concurrence, et notamment que nous puissions délibérer sur les recommandations qui sont préconisées par cet avis.

Nous avons eu, vous le savez, des ordres du jour plus que chargés depuis plusieurs semaines et depuis plusieurs mois.

Il m'est apparu, et notamment en l'état des rendez-vous qui sont les nôtres, qu'il serait difficile d'avoir un débat complet si nous présentions la totalité de l'avis de l'Autorité de la concurrence avec les quatre thématiques en même temps, et que nous n'aurions pas le temps de le faire dans des délais utiles.

Donc en ce qui concerne cet avis, j'ai proposé la méthode suivante :  
Premièrement, à l'occasion des rapports sur la DSP et sur les déchets, que les parties de l'avis de l'Autorité de la concurrence consacrées à ces questions-là soient jointes à nos débats pour éclairer nos décisions. Les délibérations visent simplement à prendre acte de la communication de ces parties de l'avis. Il ne s'agit pas de statuer, à l'occasion de cette communication, sur ce qu'a préconisé l'Autorité de la concurrence. Il s'agit simplement - et c'est un choix d'opportunité - comme nous avons un document très volumineux, de permettre de nourrir nos décisions intervenant dans chacun des quatre secteurs, de l'analyse de l'Autorité de la concurrence. C'est la raison pour laquelle, puisqu'il y avait la DSP sur le transport maritime, j'ai communiqué la partie de l'avis de l'Autorité de la concurrence consacrée aux transports maritimes, et puisque nous allons délibérer sur le projet de plan sur la gestion des déchets, j'ai communiqué la partie de l'avis de l'Autorité de la concurrence sur la gestion des déchets.

Je vous ai écrit dans ces rapports que la deuxième partie, c'est-à-dire les parties consacrées à la vie chère et aux carburants, pourrait être évoquée sous la même forme, c'est-à-dire pour éclairer nos débats, notamment lors de la prochaine session où nous allons avoir à statuer sur le volet social du Plan Salvezza è Rilanciu, ou du plan France Relance.

Comme il y a une urgence sociale, je souhaitais que nos décisions en la matière - puisque nous avons tous considéré qu'il fallait renforcer le volet social - puissent être éclairées par les parties de l'avis de l'Autorité de la concurrence qui mettent en perspective ces questions, donc c'est une contribution aux débats.

Une fois que l'on aura fait ça, on aura déjà eu un premier débat non décisionnel sur les quatre parties, prises de façon thématique. Et ensuite on pourra revenir en inscrivant l'avis dans sa totalité, en prenant les recommandations, et en statuant sur le bien-fondé de celles-ci : *Pourquoi on est contre ? Pourquoi on est pour ?*

Peut-être y a-t-il eu un déficit d'explications de ma part, mais je ne pense pas que l'on puisse considérer que cette jonction à nos débats d'un avis que nous avons depuis trois mois soit préjudiciable au droit de l'opposition. Au contraire, pour moi, c'était un enrichissement du débat et une façon de mieux préparer le débat stricto-sensu consacré à l'analyse de l'intégralité de l'avis de l'Autorité de la concurrence.

Deuxième point, sur la Chambre Régionale des Comptes, je vais être très clair. D'abord, je n'ai jamais dit, ni laissé entendre, que l'opposition était à l'origine de cette fuite. Par contre, je peux vous confirmer que je ne suis pas non plus et que personne dans mon cabinet, ni au Conseil exécutif, n'est à l'origine de cette fuite.

Après, j'ai un certain nombre d'idées mais j'en parlerai tout à l'heure, ce n'est pas le moment. Et je vais vous dire, j'ai vu le journaliste qui a rédigé l'article. Il eu accès à un document, il le publie, il fait un article. Il ne m'a pas consulté avant, c'était son droit le plus absolu. J'ai pris acte, c'est la liberté de la presse. Il y a un article. Il est dans le débat public. Je n'ai jamais dit, ni sous-entendu que c'était vous, ou qui que ce soit dans cet hémicycle, qui avait communiqué à la presse ce rapport.

Par-contre, là où je veux être très clair, je l'ai dit tout à l'heure à notre collègue Jean-Martin Mondoloni et je vous le dis. Le Président de la Chambre Régionale des Comptes, lorsqu'il est passé à Via Stella, a annoncé ce rapport, le principe de ce rapport. Il a dit que c'était un rapport sévère et qu'il dépendait de mon choix de l'inscrire ou pas à la session de février parce que si on passait la session de février, nous ne pourrions plus l'inscrire à l'ordre du jour, dans la mesure où ensuite il y a le délai de trois mois avant les élections territoriales.

J'ai dit au Président de la Chambre Régionale des Comptes qu'il n'y avait pas de problème, que ce rapport serait inscrit et qu'il nous permettrait d'avoir un débat.

J'attire votre attention sur le fait que, si ma mémoire est bonne, il a été reçu le 18 par le Conseil exécutif.

Nous avons eu une discussion avec le Conseil exécutif et avons décidé d'inscrire ce rapport, car c'est l'esprit du texte, c'est l'esprit du dialogue et de la démocratie, et c'est ce que l'on doit faire. Il n'y avait donc aucun problème pour nous.

Vous me dites que je l'ai transmis tardivement. Je ne pouvais pas le transmettre avant et cette fois-ci, oui, je vous le dis et je l'assume, il s'agit d'un rapport dans lequel je veux que l'Assemblée de Corse puisse statuer sur ce que le Conseil exécutif a à dire sur ce rapport définitif.

Donc il est vrai qu'il vous a été communiqué hier matin, mais je répète, je l'ai reçu le 18, la semaine dernière. Le premier Conseil exécutif utile était celui de mardi, j'ai présenté le rapport et nous avons acté l'inscription à l'ordre du jour. Je me suis également rapproché des Chemins de fer, notre délégataire, pour qu'on me donne les éléments, parce que je rappelle que les chemins de fer, qui sont visés aussi dans ce rapport, n'ont jamais été entendus dans le cadre de la procédure.

Donc, j'ai récupéré les éléments auprès des Chemins de fer, j'ai fait un rapport et, dès que j'ai eu ce rapport, j'ai transmis l'avis et le rapport.

Je pense donc que les droits de l'opposition et le respect de l'Assemblée sont totaux, dans cette affaire, comme dans le reste.